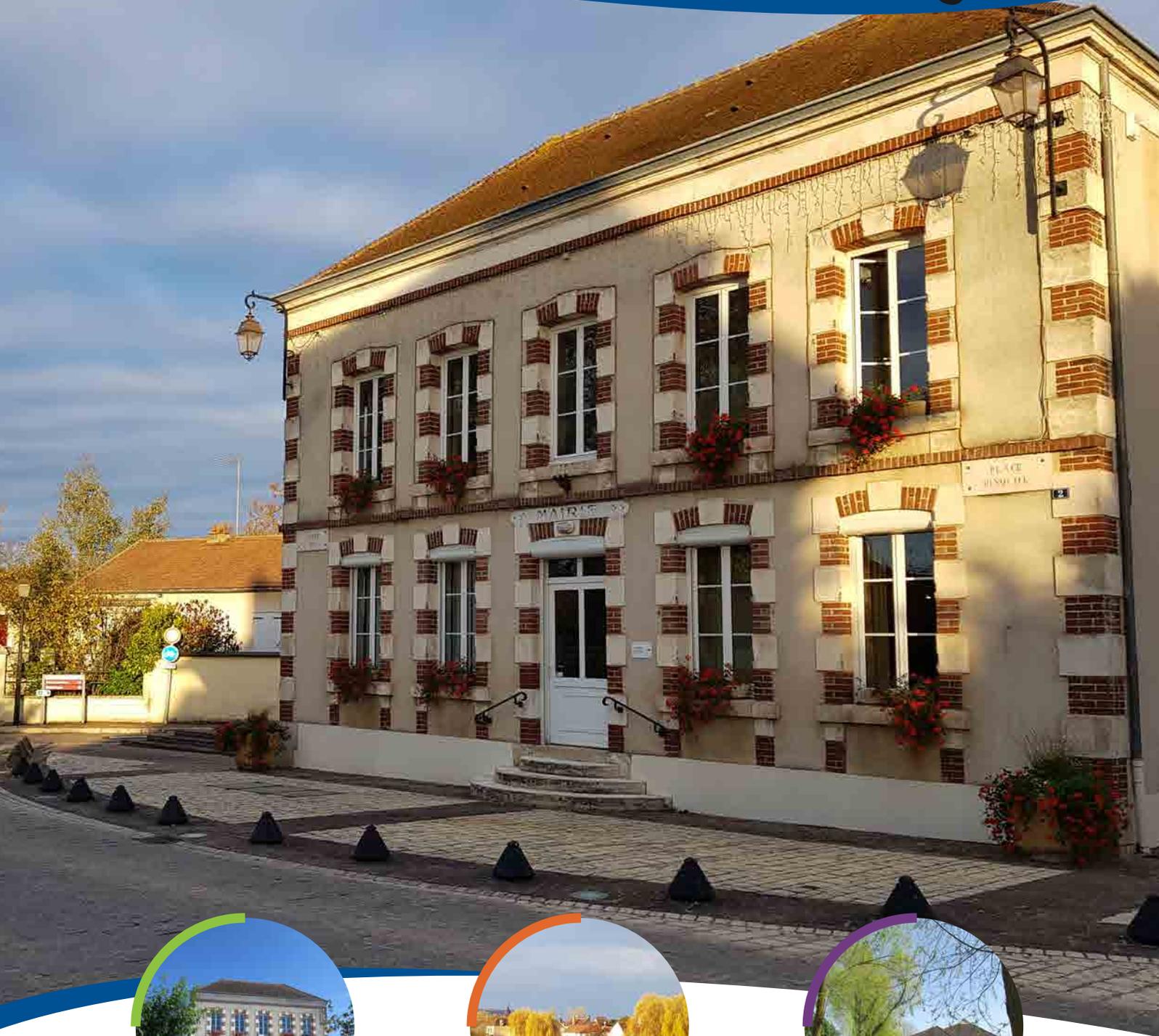




# Le Champik'

N°73 - Octobre 2024

## infos



**INFOS DES ÉLUS**  
p.4



**VIE DU VILLAGE**  
p.8



**VIE ASSOCIATIVE**  
p.10

## OCTOBRE

**LUNDI 16** de 9h30 à 12h30 : permanence commissaire enquêteur Révision du PPRI à la salle des associations

**VENDREDI 18** 14h-16h : permanence AuxR\_M le bus à la salle des associations

**MERCREDI 23** à 10h : atelier des jeux pour tous à la salle des associations (Champicaulvres)

**MERCREDI 23** de 14h à 17h : information Achat groupé 2024 gaz & électricité (sur RV) à la salle des associations

## NOVEMBRE

**LES JEUDIS APRES-MIDI** : secrétariat de mairie fermé

**LES MARDIS ET VENDREDIS** exclusivement : accueil mairie service urbanisme (possibilité sur rendez-vous le samedi matin)

**LUNDI 04** de 9h30 à 12h30 : permanence commissaire enquêteur Révision du PPRI à la salle des associations

**DIMANCHE 10** : bourse toutes collections, salle polyvalente (Comité des Fêtes).

**LUNDI 11** à 11h : commémoration du 11 novembre au monument aux morts

**DIMANCHE 17** : repas d'automne à la salle polyvalente (CBH)

**MERCREDI 20** à 10h : atelier créatif décorations de Noël à la salle des associations (Champicaulvres)

## DÉCEMBRE

**LES JEUDIS APRES-MIDI** : secrétariat de mairie fermé

**LES MARDIS ET VENDREDIS** exclusivement : accueil mairie service urbanisme (possibilité sur rendez-vous le samedi matin)

**VENDREDI 06** : fin des inscriptions au Concours Décors de Noël

**SAMEDI 07** à 18h 30 : théâtre de Germaine, «Tais- toi François ! » à la salle polyvalente (Champicaulvres)

**MERCREDI 11** à 18h 30 : rentrée littéraire à la salle des associations (Champicaulvres)

**SAMEDI 14 & DIMANCHE 15** : marché de Noël à Podium (les lutins de Champs sur Yonne)

**MARDI 17 (au 31)** : concours Décors de Noël

**VENDREDI 20** à 15h : café-lecture sur le thème des plats traditionnels de Noël à la Résidence d'automne (Champicaulvres)

**SAMEDI 28** : fermeture du secrétariat de mairie

**MARDI 31** : repas de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente (Comité des fêtes)

# Infos pratiques

## ORDURES & ENCOMBRANTS

Au 1<sup>er</sup> septembre, les déchetteries sont repassées en horaires dits « classiques » avant de passer en horaires d'hiver. Plus de renseignements sur le site de la Communauté de l'Auxerrois : <https://www.agglo-auxerrois.fr/Missions/Environnement/Gestion-des-dechets> <https://www.agglo-auxerrois.fr/Missions/Environnement/Dechets-menagers>

## HORAIRES 2024-2025



### CLASSIQUE

du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>AUGY</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
<b>AUXERRE</b>	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
<b>BRANCHES</b>	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h-12h30 13h30-18h
<b>GY L'ÉVÊQUE</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	<b>FERME</b>	9h-12h30 13h30-18h
<b>MONÉTEAU</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
<b>VENOY</b>	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERME</b>	9h-12h30 13h30-18h



### HIVER

du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>AUGY</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
<b>AUXERRE</b>	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
<b>BRANCHES</b>	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h
<b>GY L'ÉVÊQUE</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h
<b>MONÉTEAU</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
<b>VENOY</b>	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERME</b>	10h-12h 14h-17h

Le calendrier de collecte 2025 sera distribué dans le prochain Champik infos en décembre.

Le tout toujours consultable sur le site communal <http://www.champs-sur-yonne.fr>, sur votre téléphone avec l'appli Panneau Pocket ou en version papier à la mairie.

# Sommaire



## INFOS DES ÉLUS

- P.4 : À retenir du dernier conseil municipal
- P.5 : Révision du PPRI
- P.5 : Révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
- P.5 : Modification temporaire des horaires secrétariat de mairie
- P.6 : La taxe foncière
- P.6 : Point déchets
- P.7 : Achat groupé 2024 gaz & électricité
- P.7 : Travaux de l'OAH



## VIE DU VILLAGE

- P.8 : Lycée professionnel agricole de Champs sur Yonne
- P.8 : Bibliothèque municipale
- P.8 : Journée champêtre & fête du kayak
- P.8 : Association M'AN Jeanne
- P.9 : Animation du Village
- P.9 : Ô la belle toile !
- P.9 : Cérémonie du 11 novembre



## VIE ASSOCIATIVE

- P.10 : Champicaulivres
- P.10 : CKN
- P.11 : Comité des fêtes : les animations
- P.11 : Les Amis de la Fontaine Sombron
- P.11 : Club de la Bonne Humeur

Responsable de la publication :  
M. Stéphane Antunes, Maire de Champs-sur-Yonne - Mairie de Champs-sur-Yonne, 2, place Binoche 89290 Champs-sur-Yonne  
Responsable de la rédaction :  
M<sup>me</sup> Anne Guynot-Dahlem, Adjointe à la Communication  
Mise en page et impression :  
Voluprint - Perrigny

# Editorial



*Madame, Monsieur,*

*Comme nous nous y sommes engagés, nous sommes en mesure de vous annoncer désormais que les travaux relatifs à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Champs sur Yonne vont entrer dans leur phase d'exécution très prochainement.*

*Notre future MSP de territoire comportera, de manière schématique, un pôle médical reposant sur trois cabinets, un pôle paramédical comprenant des cabinets infirmiers, de kinésithérapie et d'autres encore susceptibles de voir s'exercer en leur sein les professions de psychologue, de nutritionniste, de sage-femme, de diététicien, d'orthophoniste, d'ostéopathe... Un pôle dentaire, composé notamment de quatre fauteuils, est en outre prévu. Enfin, deux appartements susceptibles d'accueillir des praticiens remplaçants ou bien des étudiants en santé figurent aussi au programme de notre future structure.*

*Le coût de la construction est chiffré à 2 400 000 euros HT et fera l'objet d'un taux de subvention à hauteur d'à peu près 70%, principalement grâce à l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de l'Yonne et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Nous remercions, vivement et chaleureusement, les représentants de l'Etat ainsi que les élus de ces Collectivités territoriales ayant rendu financièrement viable notre projet.*

*Mais ce qui constitue le cœur de ce projet réside bien entendu dans l'engagement des professionnels de santé de notre territoire à nos côtés. Sans eux, rien n'aurait été possible. A cet égard, nous pouvons vous faire part de l'élaboration de leur projet de santé, validé par L'Agence régionale de santé, porté par Madame le Docteur Christine VIGIER, assistée par Monsieur le Docteur Hubert MANZONI. Sous leur direction, pas moins de quatorze professionnels se sont associés à ce projet de santé, dont une interne en médecine générale. Parallèlement, nous avons très récemment reçu deux dentistes envisageant une implantation au sein de la MSP.*

*Comme nous nous y sommes engagés, nous nous tenons aux côtés des professionnels de santé de notre territoire afin de nous donner ensemble les moyens de préserver, en proximité, une offre de soins de qualité.*

*Et, notre détermination collective est majeure. En ce domaine, comme dans tous les autres.*

**Matthieu VILLECOURT,**  
**Conseiller municipal délégué à la lutte**  
**contre la désertification médicale et paramédicale.**





## À retenir du conseil municipal du 30 juillet 2024

**Rappel : Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles sur le site @ de la commune : <http://www.champs-sur-yonne.fr>**

### • Attribution des marchés de travaux relatifs à la MSP

En date du 15 mai 2024 a été lancée une consultation répartie en 11 lots, portant sur la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) d'environ 700 m<sup>2</sup> SDO sur un terrain nu dont la commune est propriétaire, situé rue de la Croix Bersan.

51 offres ont été remises dans les délais par 40 entreprises.

Au vu de l'analyse des offres par notre Maîtrise d'Œuvre HVR Atelier d'architecture et des négociations qui en ont découlé, le conseil municipal a décidé à la majorité d'attribuer les marchés de travaux comme sur le tableau ci-dessus.

Lot	Estimation	Attributaire proposé	Offre mieux-disante	PSE 1	PSE 2	PSE 3	PSE 4
1 - VRD	114 000 €	Bougeat	145 715,15 €				
2 - GO	250 000 €	Gebat	176 474,07 €				
3 - Bois	360 000 €	VAUCOULEUR	386 674,10 €				
3bis - Couverture	190 000 €	VAUCOULEUR	202 421,00 €				
4 - Men. ext.	180 000 €	VARENNES	177 634,00 €	18 560 €			
5 - Men. Int.	100 000 €	GUILLEMOT	75 571,00 €		5 382 €	2 100 €	5 400 €
6 - Cloisons, fx plafonds	140 000 €	WE SOL'D	110 529,50 €				
7 - Sols, faïence	50 000 €	DELAGNEAU	53 572,36 €				
8 - Peinture	30 000 €	DELAGNEAU	21 500,00 €				
9 - CVC	220 000 €	HERVE THERMIQUE	279 840,00 €				
10 - CFO / CFA	80 000 €	APAGELEC	104 166,64 €				
11 - Photovoltaïque	75 000 €	LAURIN	49 054,00 €				
	<b>1 789 000 €</b>		<b>1 783 151,82 €</b>				

Les négociations avec les entreprises sur les marchés ayant été fructueuses, toutes les prestations supplémentaires éventuelles (remplacement du remplissage polycarbonate de la coursive par du vitrage stadip, fourniture et pose de plaques de propreté en PVC,

fourniture et pose de protections cornières d'angle, fourniture et pose de mains courantes en bois hêtre finition vernis) ont pu être retenues pour un montant total d'environ 30 000€.





## Révision du PPRI

La révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne sur la Commune a été prescrite par arrêté préfectoral et la Commune de Champs-sur-Yonne a été sollicitée pour donner son avis sur le PPRI.

La stratégie du PPRI poursuit 3 objectifs prioritaires :

- augmenter la sécurité des populations,
- stabiliser et réduire le coût des dommages liés aux inondations,
- permettre l'écoulement des eaux et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le zonage réglementaire du PPRI de la commune de Champs-sur-Yonne a été réalisé en prenant en compte la nature et l'intensité de l'aléa encouru ainsi que les enjeux.

Ces nouvelles dispositions sont basées sur des moyens techniques permettant des études plus fines, des règles de calcul plus souples, des hauteurs de référence différentes, une référence de crue centennale qui n'est plus forcément celle de 1910 ; et grâce aux barrages & à la diminution des embâcles, VNF gère mieux les afflux d'eau.

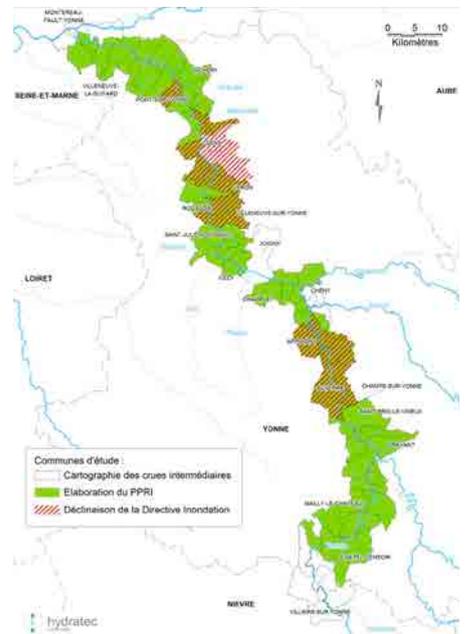
Ce projet de révision a été présenté au conseil municipal en s'appuyant sur le power-point présenté par la DDT lors de la réunion publique en salle des associations le 18 juillet 2024 et, pour comparaison, les deux cartes de zonage PPRI 1998 / PPRI 2024.

Considérant que l'analyse produite par les services de la DDT 89 en charge du PPRI et ses propositions semblent adaptées aux perspectives de développement de la commune de Champs-sur-Yonne et de l'agglomération auxerroise, et conformes aux enjeux de sécurité, d'environnement et de développement actuels, le conseil municipal a formulé un avis favorable avec la demande d'ajouter ou de préciser les demandes suivantes afin de rendre l'instruction des dossiers d'urbanisme plus simples :

- 1 - Dans la réglementation de la zone rouge et la réglementation de la zone bleue, que soient admis « les annexes indépendantes, carport, pergola, auvent, acclés ou séparés du bâtiment principal, avec les côtés totalement ouverts, sur poteaux solidement ancrés au sol pour résister aux embâcles, dont le plancher est résistant à la submersion et n'est

pas surélevé par rapport au sol naturel » (cf pages 19 et 25 du règlement).

- 2 - Dans l'annexe 2, lexique : préciser que pour les clôtures en zones rouge et bleue, les ouvrages de décharge en pieds de mur devront prévoir une ouverture de 500cm<sup>2</sup> minimum par mètre linéaire (cf page 58 du règlement).



## Révision du PPRI

### (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

Un membre de la commission d'enquête sera présent pour répondre aux questions des Champicaunais ou recevoir leurs remarques et suggestions en salle des associations derrière la mairie le lundi 04 novembre de 9h30 à 12h30.

Le tout ainsi que les remarques du conseil sera examiné pour l'approbation définitive du PPRI.

## Modification temporaire

### des horaires secrétariat de mairie

Les horaires du secrétariat de mairie vont être réorganisés pour nécessité de service de novembre 2024 à janvier 2025 inclus, comme suit :

- le jeudi après-midi : le secrétariat sera fermé
- le service urbanisme : vous accueillera uniquement les mardis et vendredis, possibilité les samedis sur rendez-vous
- fermeture du secrétariat le samedi 28 décembre 2024 et le samedi 04 janvier 2025

Vous remerciant de votre compréhension.



## La taxe foncière

Certains Champicaunais se sont plaints en mairie ou aux élus que la commune avait augmenté les impôts. L'équipe municipale rappelle qu'elle est restée fidèle aux engagements pris en 2020 (et déjà pris et tenus depuis 2014) : aucune augmentation n'a été appliquée sur la partie communale des taxes.

Si, comme sur l'exemple ci-contre, vous constatez bien une augmentation de la cotisation communale 2024 par rapport à celle de 2023, vous pouvez également constater que le taux 2024 (en haut) est identique à celui de 2023 : ce qui indique bien que le conseil municipal n'a voté aucune augmentation de ce taux.

Le taux de cotisation qui évolue pour Champs de +3.88% en 2024 est du fait de l'évolution des bases fiscales. En 2023 l'évolution était de 7,11 %, en 2022 de 3,38 %.

La base (qui n'est pas décidée par le conseil municipal) augmente ce qui augmente l'assiette de cotisation.

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023		38,25 %	%	2,00 %	0,245 %	8,63 %	0,288 %	
Taux 2024		38,25 %	%	4,00 %	0,246 %	9,00 %	0,281 %	
Propriétés bâties	Adresse							
	Base	3708		3708	3708	3708	3708	
	Cotisation	1418		148	9	334	10	1919
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2023		1365		71	9	308	10	
Cotisation 2024		1418		148	9	334	10	1919
Variation		+3,88 %	%	+108,45 %	0 %	+8,44 %	0 %	

## Point déchets

Vous vous souvenez sans doute que fin 2023, Champs sur Yonne ainsi que 9 autres communes de l'Auxerrois avait déposé un recours en justice contre la décision de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de passer de la collecte en porte à porte à celle en point d'apport volontaire et de 7 déchetteries sur le territoire à 2.

Notre action en justice a été rejetée par le tribunal administratif de Dijon en mai 2024 : « La requête n° 2303423 des communes de Coulanges-la-Vineuse, d'Augy, de Vincelles, de Vallan, de Gy-l'Évêque, de Jussy, de Vincelottes, d'Escamps, de Champs-sur-Yonne est rejetée. »

Ce que dit le tribunal : « Si la délibération en litige approuve, notamment, le principe de la collecte et du tri en points d'apport volontaire, la mise en place de deux déchetteries dites de dernière génération, ainsi qu'un renforcement conséquent des moyens de structure et de prévention, la mise en place d'une brigade verte, et la décarbonation du parc d'engins de collecte, elle n'a ni pour objet ni pour effet d'autoriser, par elle-même, la réalisation d'aucune opération liée aux orientations ainsi envisagées, lesquelles ne pourront être engagées qu'à la suite de l'intervention d'autres décisions, telles, par exemple, que l'adoption d'un nouveau règlement de collecte. A cet égard, il ressort des termes mêmes de la délibération attaquée que cette dernière n'arrête pas de manière définitive les modalités précises de collecte des ordures

ménagères résiduelles, dès lors qu'elle laisse notamment en suspens le choix entre « une collecte C 0.5/CI des OMR et tri en Point d'apports volontaires ou PAV sur l'ensemble du territoire » et qu'elle ne précise pas davantage le nombre de points d'apport volontaire nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de collecte ni, au demeurant, les conditions ou le périmètre de leur ventilation sur le territoire de la communauté d'agglomération. En outre, en prévoyant la création de deux déchetteries dites de nouvelle génération, d'une recyclerie et d'une déchetterie mobile, ainsi qu'un renforcement conséquent des moyens de structure et de prévention, la mise en place d'une brigade verte, et la décarbonation du parc d'engins de collecte, la délibération en litige se borne à manifester l'intention de la communauté d'agglomération de prendre ces mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de collecte nouvellement adoptée, et revêt le caractère d'une simple déclaration de principe dépourvue, par elle-même, d'effets juridiques. Dès lors, si la délibération attaquée a pour objet d'orienter l'action de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en matière de gestion de déchets, cette seule circonstance ne suffit pas à lui conférer le caractère d'un acte faisant grief. Par suite, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois est fondée à faire valoir que les requêtes n° 2303423 et 2303458 sont irrecevables. »



## Achat groupé 2024 gaz & électricité

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois relance l'opération d'achat groupé d'électricité et de gaz pour les administrés du territoire.

Objectifs : réaliser d'importantes économies sur ses factures d'énergies & bénéficier d'une électricité 100% verte d'origine renouvelable. *Plus les participants seront nombreux, meilleures seront les conditions de négociation, et donc les économies !*

**PERMANENCE D'INFORMATION sur RV à Champs sur Yonne : MERCREDI 23 OCTOBRE de 14h à 17h à la salle des associations.**

L'ACHAT GROUPÉ SE DÉROULE EN TROIS ÉTAPES :

### 1. Pré-inscription gratuite et sans engagement jusqu'au 31.10.2024

Muni de vos factures d'électricité

et/ou de gaz, pré-inscrivez-vous gratuitement, sans engagement et en moins de 5 minutes par téléphone au 03 73 27 09 81 ou via le site <https://energie.agglo-auxerrois.fr>

### 2. Transmission de l'offre à partir du 7.11.2024

Une fois le fournisseur sélectionné, nous vous communiquons par e-mail ou par courrier l'offre négociée, le calcul personnalisé de vos économies et les étapes pour changer de fournisseur.

### 3. Souscription de l'offre : du 7 au 30 novembre 2024

Vous êtes libre d'accepter l'offre, sans payer d'indemnité de rupture !

***N'hésitez pas à vous pré-inscrire avant le 31 octobre et à partager cette initiative avec vos proches.***

**ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS**

Électricité 100% verte  
Gaz

**PRÉ-INSCRIPTIONS (GRATUITES ET SANS ENGAGEMENT) JUSQU'AU 31 OCTOBRE**

<https://energie.agglo-auxerrois.fr>  
03 73 27 09 81  
info@auxerre-energie.fr

ecodigo

Ces informations peuvent être retrouvées sur le site de l'Agglomération <https://www.agglo-auxerrois.fr/Actualites/Environnement-Energie/Achat-groupe-2024-de-gaz-et-d-electricite-100-verte>

## Travaux de L'OAH



À la fin de 2023, l'Office Auxerrois de l'Habitat a lancé les travaux de réfection de la résidence du Château d'eau dans la Grande rue.

Objectifs : la création de deux parkings (l'un de 13 places réservés aux locataires, l'autre de 12 places, public) et la rénovation des bâtiments pour les futurs logements ; les travaux ont pris un peu de retard, car quelques surprises attendaient les entreprises, comme souvent dans des bâtiments vieux de plus de 200 ans ! La réception des travaux est prévue pour le début de l'été prochain et donc une entrée dans les locaux été 2025.

Ce sera une belle rénovation pour ce bâtiment Binoche qui appartient au patrimoine champicaunais ; à la demande de la mairie, les éléments anciens ont donc été pour la plupart conservés.

Pour compléter cette information, le projet OAH qui sera situé derrière le CSL au bout de l'allée des Cerisiers va pouvoir se concrétiser grâce à l'achat par l'OAH du terrain Achard et de la parcelle mairie.





### Lycée Professionnel Agricole de Champs sur Yonne

Fin Septembre, les élèves en CAP SAPVER 2<sup>ème</sup> année du Lycée de Champs-sur-Yonne ont accueilli M. Baillard, bénévole de l'association «Agriculteurs Français et Développement International de Bourgogne Franche-Comté (AFDI)».

Après avoir échangé sur le rôle et les missions de l'association, réfléchi au sens de la notion de culture et d'ouverture à l'autre, nos jeunes explorateurs ont pu faire la connaissance d'Haja, chargée de mission AFDI et conseillère auprès des agriculteurs malgaches.

C'est donc depuis Madagascar, en visioconférence, que nos élèves ont pu découvrir une partie de

la société malgache, grâce à une soixantaine de questions/réponses élaborées par thème. Ainsi, chaque équipe de travail a pu recueillir de précieuses informations pour préparer et proposer des activités valorisant un aspect social ou culturel en lien avec le milieu rural.

Six thèmes sont abordés : l'alimentation, le service public, les conditions de vie, l'accès aux soins et la santé, les représentations de la famille et les conditions des femmes.

Les jeunes, ainsi immergés et très impliqués ont pris progressivement conscience des différences entre leurs conditions de vie et



celles de la population de Madagascar, de ce que sont la solidarité, la réciprocité, l'action durable ou encore la citoyenneté, valeurs soutenues par l'AFDI.

### Bibliothèque municipale

En cette fin d'année, la bibliothèque change de visage. Une opportunité professionnelle s'est présentée à moi et me mène maintenant vers d'autres horizons.

J'ai été ravie de remplacer Valérie durant ces quelques mois. Merci à tous les adhérents et bénévoles pour ces moments partagés. Merci également à la municipalité de m'avoir ouvert les portes de ce lieu qui m'a tellement apporté humainement et professionnellement.

Vous pourrez maintenant retrouver Muriel au bureau de la bibliothèque. Petit changement d'horaire cependant : **plus d'ouverture les vendredis soirs.**

Muriel débute et aura, tout comme moi les premiers temps, besoin de se former à tout ce qu'implique la gestion d'une bibliothèque.

Vous remerciant par avance pour l'accueil que vous lui réserverez.

Bien à vous tous,

**Pauline Allouis pour la Bibliothèque**

### Journée champêtre & fête du kayak 1<sup>er</sup> septembre 2024

Nous étions près de 130 : c'est un plaisir pour les élus et le CKN de constater que le nombre de participants augmente régulièrement. Cette année, l'apéritif était offert par la mairie, la buvette et les activités nautiques proposées par le club de canoë-kayak ; la mairie avait également prévu une structure gonflable de jeux pour les enfants et des jeux anciens en

bois, bien appréciés par le public. Chacun a pu profiter du site ombragé, des installations mises en place pour déjeuner, des jeux, des canoës, du toboggan ...

A la fin de l'après-midi, tout le monde était ravi ! Merci à tous de votre aide, de votre participation et/ou de votre présence !

**Les membres de la Commission Animation et du CKN**

### Aide aux devoirs : Association M'AN Jeanne

Comme chaque année, l'Association a repris son activité dès la rentrée avec le soutien de six membres bénévoles et l'emploi d'une personne salariée. Si vous souhaitez les rejoindre pour participer à leur action, ne serait-ce qu'un soir par semaine, de 17 h à 18 h vous serez le (la) bienvenu(e). Actuellement l'Association bénéficie à 13 familles pour 14 élèves inscrits. Pour mémoire, notre mission est que les enfants qui nous sont confiés après la classe soient rendus à leurs familles en ayant fait

les devoirs. Pour cela, M'an Jeanne utilise la salle Grande rue, entre la poste et l'église, généreusement mise à disposition de cette action culturelle et sociale par la municipalité champicaunaise.

Les parents intéressés par une inscription ou les personnes souhaitant participer à une action bénévole peuvent en parler avec Madame Godinot à la sortie des classes ou contacter le 06 64 25 37 14.

**Pour l'Association :  
les membres du bureau.**



## Animation du Village

Ce fut un succès l'an dernier. La municipalité relance donc le concours Décorations de Noël pour les fêtes de fin d'année 2024. L'objectif est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles qui embelliront notre cadre de vie et participeront à l'animation de notre village pendant la période de fin d'année.

**Nous invitons donc les Champicaunais à décorer leurs maisons pour le temps des fêtes, du 17 au 31 décembre 2024.**

• 2 catégories retenues : Jardins (ou Cours) / Façades, vitrines, balcons, visibles de la voie publique.

• Le jury effectuera des passages impromptus en journée (pour les décorations non-lumineuses) et en soirée.

• Les gagnants seront avertis individuellement et les prix remis par le maire lors de la cérémonie des Vœux du maire en janvier 2025.

- 1<sup>er</sup> prix dans chaque catégorie : un panier gourmand (valeur de 100 €)

- 2<sup>ème</sup> prix dans chaque catégorie : un panier gourmand (valeur de 50 €)

• Les critères d'appréciation seront les suivants (règlement du concours accessible en mairie ou sur le site municipal <http://www.champs-sur-yonne.fr>) :

- esthétique générale,
- originalité de l'idée,
- animation de la rue,
- efforts en matière environnementale.

**INSCRIPTIONS AU BAS DE CET ARTICLE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 06/12/2024 (par courrier ou remis au secrétariat, ou dans la boîte aux lettres de la mairie / scanné et envoyé par mail à [mairie@champs-sur-yonne.fr](mailto:mairie@champs-sur-yonne.fr))**

A bientôt !

*Les élus de la Commission Animation*



## Ô la belle toile !

Il a fait beau et chaud ce soir de juillet et les spectateurs étaient au rendez-vous derrière la salle polyvalente. En début de soirée, pique-nique pour nombre d'entre eux : l'association Les Amis de la Fontaine Sombron tenait la buvette et un food-truck proposait de quoi se sustenter. Puis le film *OSS 117 : Rio ne répond plus*.

Ce fut une bonne soirée !

## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre rassemblera le public et les élus au monument aux morts, le lundi 11 novembre 2024 à 11h. On se rendra ensuite au monument aux morts de la guerre de 1870, au cimetière.

Les élus seront ensuite heureux de partager avec les Champicaunais le traditionnel vin d'honneur dans la salle du conseil.



Merci de remplir lisiblement le bulletin de participation ci-dessous. (**Inscriptions jusqu'au 6 décembre 2024**) et de le retourner par courrier (postal à Mairie de Champs sur Yonne, 2 pl. Binoche 89290 CHAMPS SUR YONNE ou remis au secrétariat / dans la boîte aux lettres de la mairie, ou scanné et envoyé par mail à [mairie@champs-sur-yonne.fr](mailto:mairie@champs-sur-yonne.fr))

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Je m'inscris au concours *Décorations de Noël* organisé par la commune de Champs sur Yonne. (**Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions du règlement du concours.**)

Date & signature

Cochez votre catégorie :

- Jardin / Cour
- Façade, vitrine, balcon

*Règlement du concours disponible en mairie ou sur le site municipal.*



## Champicaulivres

Les activités programmées par l'association Champicaulivres pour le premier semestre 2024 ont été réalisées.

La Bibliothèque municipale, distincte de l'association Champicaulivres, renouvelle son personnel. Pauline qui remplaçait Valérie nous quitte et laisse le poste à Murielle. Grand merci



à Pauline, bonne chance pour son nouvel engagement et bienvenue à Murielle.

Les bénévoles de Champicaulivres poursuivent leurs activités propres et assurent toujours les permanences du mercredi et du samedi pour la bibliothèque.

Pour le deuxième semestre, nous annonçons des activités qui auront lieu dans la salle des associations (SA), la salle polyvalente (SP) ou à la maison de retraite (MR).

- vendredi 11 octobre à 15h café-lecture sur le thème des couleurs (Georgette, Lucien, Rose-Marie). MR
- mercredi 23 octobre à 10h : des jeux pour tous (Michel Messenger et autres bénévoles). SA
- mercredi 20 novembre à 10h : Michel propose un atelier créatif sur les décorations de Noël. SA
- samedi 7 décembre à 18h30 : théâtre de Germaine, 2h15 de



spectacle avec une pièce de Viviane TARDIVEL «Tais-toi François ! ». SP

- mercredi 11 décembre à 18h30 : rentrée littéraire par Lucien, Georgette, Françoise, Rose-Marie . SA
- vendredi 20 décembre à 15h : café- lecture sur le thème des plats traditionnels de Noël. MR

Bonne rentrée à tous, au plaisir de vous recevoir lors de ces animations.

**Le bureau**

## CKN

Un grand merci à tous les participants et bénévoles pour avoir fait de la fête du Kayak et de la fête champêtre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 un véritable succès. Cette manifestation commune avec la municipalité a été une belle réussite grâce à votre présence et votre enthousiasme. Malgré une météo capricieuse cet été, la pluie n'a pas découragé nos navigants, toujours fidèles au poste. Notre activité canipaddle a également rencontré un franc succès, attirant de nombreux adeptes prêts à partager un moment unique avec leur compagnon à quatre pattes. Nous sommes ravis de voir que, même face aux imprévus climatiques, l'esprit de convivialité et d'aventure est resté intact. Nous vous donnons désormais rendez-vous les 14 et 15 décembre 2024 pour le traditionnel marché de Noël, qui se tiendra dans les salles PODIUM du Rami. Venez nombreux pour partager l'esprit des fêtes !

À très bientôt !

**Le bureau**

**MARCHE DE NOEL**

**CHAMPS-SUR-YONNE**

GOURMANDISE - VIN & CHOCOLAT CHAUD  
GASTRONOMIE - SURPRISES  
ARTISANAT - ANIMATION

**14 & 15  
DECEMBRE  
2024**

SAMEDI 10H-19H  
DIMANCHE 10H-18H

**SALLE PODIUM DU RAMI**

Organisé administrativement par l'association Canoë Kayak Nature de Champs-sur-Yonne

[www.champs-sur-yonne.christmas](http://www.champs-sur-yonne.christmas)



## Comité des fêtes : les animations

### REVEILLON SAINT SYLVESTRE

**mardi 31 décembre 2024**

**90,00 € / personne**

Accueil à partir de 19 heures  
Début du service  
20 heures précises

#### MENU

##### Mise en bouche

##### ✚ Pour accompagner une marquise

- Blinis foie gras et confit d'oignons
- Blinis saumon fumé maison
- Blinis chèvre frais et lard grillé

##### Entrée froide

##### ✚ Assiette gourmande : Terre et mer, truffe et foie gras

##### Entrée chaude

##### ✚ Dos de cabillaud aux amandes, et sa poêlée de légumes

##### Plat

##### ✚ Suprême de volaille à la truffe, accompagné

- de gratin de pommes de terre maison
- et tarte tatin de légumes

##### Fromages

##### ✚ Trio de fromages de la ferme

- Et mesclun aux noix

##### Dessert

##### ✚ Douceur au chocolat du 31 (entremets au chocolat croustillant)

##### Apéritif : Marquise

##### Coup du milieu : Trou Malibu framboise

##### Vins : Blanc et Rouge : 1 bouteille pour 5 personnes

##### Café ou thé et mignardises

##### 1 coupe de crémant offerte par le Comité des Fêtes

##### Cotillons

Organisé par le  
Comité des Fêtes  
de CHAMPS SUR  
YONNE  
Salle Polyvalente

RENSEIGNEMENTS AU 06.70.67.96.16  
OU 06.70.60.94.42  
RESERVATION AVANT LE 17 NOVEMBRE 2024

Imprimer par nos soins

Le Comité des Fêtes de Champs sur Yonne revient sur la manifestation de la fête patronale qui s'est déroulée les samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024.

Vous avez pu entendre la fanfare de l'AJA diriger la retraite aux flambeaux en musique et assister au magnifique feu d'artifice offert par le Comité des Fêtes. Dommage que le mauvais temps se soit invité à la fête...

Merci aux exposants présents le lendemain pour permettre aux chineurs de venir se balader et se

restituer avec la bonne ambiance de la petite fête foraine toujours fidèle au rendez-vous !

Nous remercions bien évidemment l'ensemble des bénévoles de leur dévouement pour organiser au mieux cette manifestation durant tout le week-end ainsi que le personnel communal et également la municipalité de Champs-sur-Yonne !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

**Le secrétariat**

## Les Amis de la Fontaine Sombron

L'Association Fontaine Sombron est toujours active !

L'association continue ses activités et souhaite accueillir avec enthousiasme de nouveaux bénévoles.

Bien que les travaux sur les logements de l'OAH aient temporairement stoppé l'exploitation du parc de la Fontaine Sombron, nous restons engagés dans deux objectifs majeurs :

- 1 Mettre en avant le legs Pariselle au sein de notre commune
- 2 Restaurer le bassin nord du parc pour redonner toute sa splendeur à ce lieu historique

Rendez-vous en 2025 pour de nouveaux projets passionnants autour de la fontaine et du parc.

## Club de la Bonne Humeur

### ISMAKOGIE

Pour clôturer la saison 2023/2024 de l'ismakogie, voici un bon souvenir de notre déjeuner au Bistro de la Place à Champs-sur-Yonne suivi de la marche du jeudi 20 juin. Un grand merci à Marie Christine pour toutes les séances qu'elle nous a proposées.

### JOURNEE DE PLEIN AIR

Le jeudi 27 juin à Champs-sur-Yonne derrière la salle polyvalente une journée de plein air a eu lieu. Une trentaine de personnes y ont participé : pétanque le matin, pique-nique, divers jeux l'après-midi.

**Aux élections de mars 2020, deux listes étaient en présence : Ensemble pour Champs, menée par S. Antunes et Champicaunais, décidons ensemble menée par B. Maimbourg.**

**Les conseillers municipaux élus des deux listes ont la possibilité légale de s'exprimer librement dans ce journal, en respectant les conditions stipulées par le règlement intérieur voté en conseil municipal du 29 septembre 2020.**

## Ensemble pour Champs

La MSP : on avance !

Nous en sommes satisfaits et heureux : comme annoncé dernièrement, nous avons trois mois d'avance sur le calendrier prévisionnel de la MSP : le choix des entreprises ayant été validé au conseil municipal de juillet, les travaux vont donc débuter mi-octobre. Les professionnels de santé ont également progressé dans le projet puisque que les statuts de leur société interprofessionnelle ont été déposés.

De quoi intéresser nombre de professionnels, qui nous ont contactés, séduits par la MSP.

Ce projet a un coût bien sûr, malgré les subventions que nous allons recevoir : pour autant, il faut le rappeler, le conseil n'a pas modifié les taux des impôts fonciers (sans augmentation depuis 2014) ! Et outre ceux prévus/en cours sur nos bâtiments (accessibilité, toiture bâtiment technique, préau élémentaire...), des travaux de voirie seront entrepris en 2025-2026 : sur la base des études de l'Agence Technique Départementale, la commission Voirie & Sécurité, a déterminé et priorisé ceux à réaliser.

Un rappel également ; comme expliqué dans les *Infos des élus*, notre recours contre la politique des Déchets de la CA a été rejeté : le maire de Champs avait voté contre cette disposition et continuera à le faire ! D'autant plus que les tests dans certaines communes avoisinantes ont l'air de mécontenter nombre d'habitants, que les modalités de mise en place sont toujours non définies, que les problèmes de foncier, d'accès aux PAV pour les personnes se déplaçant difficilement ne sont pas résolus, etc.

**Les élus de ENSEMBLE POUR CHAMPS**

## Les élus « Champicaunais, décidons ensemble ! »

Le PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation) de Champs, le premier du département adopté en 1998 a enfin été révisé par la communauté de l'auxerrois le 27 Juin. Les élus de Champs en ont été informés et donné un avis le 30 juillet. Mais qu'importe l'avis des élus de Champs sur Yonne ? La décision est déjà prise !

A noter que la réduction des zones rouges est réaliste, et le règlement (qui définit les règles de construction autorisées) uniforme sur tout le département crée une harmonisation indispensable sur le territoire.

Autre décision de la communauté : le vote du conseil communautaire prévu le 3 octobre pour la mise en œuvre des points d'apport volontaires à Auxerre, Saint-Bris, Venoy... Et le déploiement de la déchetterie mobile à partir de 2025 en vue de leur généralisation sur l'ensemble du territoire à partir de 2026. La décision de supprimer l'enlèvement en porte à porte actuel sera alors irréversible. D'ores et déjà, sans même le vote des élus, un marché pour l'achat d'1.250.000 € de conteneurs a déjà été lancé le 11 Août par la communauté. Qu'importe l'avis des élus...

Encore une responsabilité communautaire : les haltes nautiques. A Champs comme ailleurs, les travaux avaient commencé à l'automne 2023 avec la suppression des services d'eau et d'électricité et devaient être terminés en juillet. Eh bien non ! Les plaisanciers auront été privés de ces services pendant tout l'été.

Le transfert des compétences vers la communauté aurait pu être un gage d'efficacité ? Raté. Et dommage pour la démocratie de proximité !

**Vos élus à votre écoute !  
Pascal Labourier, Bernard Prioux  
et Bernard Maimbourg**